

AG du Collectif Rungis du 14 décembre 2022

Synthèse :

L'assemblée générale s'est tenue de 19h15 à 20h30 à la MVAC (11 rue Caillaux 75013 PARIS).

Jean-Pierre Colleter a présidé la réunion. Nicole Choquet a accepté de rédiger le compte-rendu de la réunion.

Les différents rapports annuels ont été approuvés à l'unanimité (le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier)

La composition du Conseil d'Administration a évolué. Virginie Demeulemester n'en fait plus partie.

Points notables dans le déroulé de l'AG :

Treize personnes sont présentes ou représentées (voir la feuille de présence et les procurations).

Nicole Choquet, en tant que présidente de l'association, présente les points principaux du rapport d'activité 2021-2022 et du rapport moral pour la même période, l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Concernant les actions en justice engagées par l'association relativement au devenir du lycée Lazare Ponticelli, Paul Kenigsberg informe l'assemblée qu'il y a eu du nouveau. En effet, le 3 octobre 2022 le juge du tribunal de Paris a rendu une ordonnance de non-lieu dans notre recours contentieux avec le Préfet et a statué que le préfet devait indemniser notre association à hauteur de 750€. Le Préfet n'a pas fait appel et le 3 décembre 2022, cette somme a été versée sur le compte de l'association.

L'association est soulagée de ne pas être redevable des indemnités réclamées par les parties adverses dans ces deux recours. Elle est satisfaite d'avoir obligé la Région à proposer un nouveau projet pour le lycée, néanmoins, il y a une certaine déception car nous n'avons pas réussi à faire annuler l'arrêté de désaffectation du lycée Lazare Ponticelli.

Gérard Bourgeois, en tant que trésorier de l'association, présente le **rapport financier 2021-2022**. Au 30 juin 2022 le solde est positif (1143,78€). Le coût de l'adhésion reste à 15€. Au 30 novembre 2022, il y avait 974,01€ sur le compte de l'association.

S'agissant des **adhésions à l'Association** : il y avait 52 adhérents en juin 2022.

Pour motiver les adhésions à l'Association, la question des projets pour l'association pour la période 2022-2023 se pose.

Pour 2022-2023, il s'agit de suivre l'évolution du site Lazare Ponticelli qui doit être converti en **maison régionale des sports et maison des outremer**. Ce projet est géré par Patrick Karam – proche de Valérie Péresse. A ce jour, l'étude de faisabilité de 150K€ est en cours et à notre connaissance, aucun permis de construire n'a encore été déposé. Nous devons être vigilants et anticiper les futures nuisances car dans le projet, d'une part l'atelier serait transformé en grande salle de réception et d'autre part, aucun parking n'est prévu. D'après Patrick Karam rencontré lors d'une présentation du projet aux associations d'Outremer, la Région souhaite faire aboutir son projet avant les prochaines élections régionales.

Un autre sujet attire l'attention de notre association. Il s'agit du projet '**Embellir le quartier Peupliers-Rungis**' initié par la mairie du 13^e et géré par Antoine Guillou. Plusieurs membres du CA ont participé à des réunions d'information/concertation. Le budget prévu est très conséquent : 5M€ + 2M€ au titre de la politique de la Ville. Ce projet n'est pas du tout anodin pour le quartier : modification des sens

de circulation, suppression de places de stationnement suite à la création de pistes cyclables en dur, réorganisation de la place de Rungis. La mairie se fait conseiller par un organisme extérieur. Des informations sont disponibles sur le site de la mairie. De nouvelles réunions doivent être organisées par la Mairie.

L'assemblée se propose d'envoyer un courrier à la mairie pour obtenir le projet détaillé.

Elle propose aussi de bâtir un contre-projet avec comme objectif d'améliorer les transports collectifs et la circulation douce sans pénaliser les commerces, les déplacements des professionnels et des personnes à mobilité réduite.

Renouvellement du CA : même CA que l'année dernière à l'exception de Virginie Demeulemester qui n'a pas souhaité renouveler son mandat.

Le nouveau CA devra se réunir en janvier pour renouveler le bureau de l'association.